

AFFAIRE N° 24/4. - Acquisition d'un terrain situé rue Bertin, appartenant à Madame Henriette GRONDIN.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal du 29 NOVEMBRE 1972, avait été adopté le principe de l'acquisition d'un terrain de 1 084 m<sup>2</sup>, situé rue Bertin, appartenant à Madame GRONDIN Henriette.

L'intéressée est d'accord pour opérer une transaction sur la base de 18 500 000 Frs CFA, conforme à l'évaluation des Domaines.

Je vous demande donc de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain pour le prix de 18 500 000 Frs CFA.

La dépense correspondante sera prélevée sur l'emprunt que la Municipalité a sollicité de la CAISSE d'AIDE à l'EQUIPEMENT des COLLECTIVITES LOCALES pour l'achat de terrains.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_ Du  
Saint-Jean, le 14 Jan 1973  
\_\_\_\_\_  
Louis B. Siehl  
Le Secrétaire Général  
\_\_\_\_\_  
Signé : B. Grand  
\_\_\_\_\_  
Louis Copé certifié conforme  
Le Directeur des Affaires Financières.  
\_\_\_\_\_  
R. Grand